MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

A compléter, à signer et à retourner accompagnée d'un RIB ou RICE **à l'Association ACCIF**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Association ACCIF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association ACCIF.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

Nom et adresse du donateur	**Nom et adresse du créancier**	
Nom et Prénom : ..... Adresse : .... Code postale : ..... Ville : ..... Pays :..... Adresse mail : ..... N° de téléphone :	**ACCIF** **BP 1414** **31057 TOULOUSE Cedex** **FRANCE**	
	ICS : FR58ZZZ548471	
	Somme à prélever : ……..…. € **Le 10 du mois**	
	Paiement	☐ Répétitif
		☐ Ponctuel

Attestation annuelle : ☐ Oui ☐ Non *(l'attestation sera envoyée par mail à l'adresse indiquée ci-dessus)*

Coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN

Code international d'indentification de votre banque - BIC

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

Réservé à l'ACCIF, ne pas compléter - RUM :

Informations à conserver par le donateur

Le prélèvement sera effectué le 10 de chaque mois avec un décalage possible de 2 jours dû au week-end, et sera désigné sous le motif : « Prélèvement ACCIF Mosquée Mirail Toulouse »

Vous avez la possibilité de suspendre le prélèvement de façon temporaire ou définitive en envoyant un email avec vos coordonnées avant le 4 du mois pour que la modification soit effective le mois de la demande à l'adresse suivante : prelevement@mosquee-mirail-toulouse.fr, ou en vous rendant à la mosquée.

Veuillez nous tenir informer si des changements devaient intervenir sur les informations ci-dessus.